

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU MARDI 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 16 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
25	16	19	10 décembre 2025	10 décembre 2025

Présents tous les membres sauf : Madame Josiane GAUDE qui donne procuration à Monsieur le Maire, Monsieur Francis LEJEUNE qui donne procuration à Monsieur Jean GIRAUD et Madame Elisabeth BIAGETTI qui donne procuration à Monsieur Jean-Max MARCOUREL.

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE, Monique BOYER, Jessica CHARLEMOINE et Viviane XAYKAO, Messieurs Laurent CAUGANT et Philippe PAILHES.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean GIRAUD.

Objet de la délibération DE202512 11 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2024

Madame Aline BASTIDA, Adjointe déléguée aux Voies et Réseaux, rapporte qu'en application des dispositions réglementaires, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole vient d'adresser le rapport d'activité annuel du service de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif et Non Collectif.

Elle indique que les éléments de ce rapport, mis à la disposition du public, sont consultables en mairie et ont été transmis par voie électronique, aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, prend acte du rapport annuel 2024, ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean GIRAUD
Secrétaire de Séance



Yves RODRIGUEZ

Maire de Garons

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.